

N°DCA-2022-010

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
14
- Pouvoirs :
2
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
« SECURISATION DES SITES DU SDIS 76 »**

Le 31 mars 2022, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 14 mars 2022, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Florent SAINT-MARTIN, Didier TERRIER.

Suppléants

Mme Patricia RENOUE.

MM. Laurent JACQUES, Jérôme LHEUREUX.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Jean-Bernard BOCLET, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Lionel GUERET-LAFERTE, Directeur du SIRACED-PC, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoirs :

Mme Virginie LUCOT-AVRIL à Monsieur André GAUTIER.

Mme Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK à Monsieur Nicolas BERTRAND.

Étaient absents excusés :

Mmes Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU - représentée, Virginie LUCOT-AVRIL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Christine MOREL – représentée, Dominique TESSIER - représentée.

MM. Gérard COLIN, Nicolas ROULY, Jean-Pierre THEVENOT, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Capitaine Nicolas VACLE – représenté, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis	Adapter le Patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine

*

**

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n°2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,

*

**

Dans la poursuite du travail mené par l'établissement dans le cadre de l'autorisation de programme sur « la sécurité dans les établissements du Sdis » qui se clôturera au terme de l'exercice 2022, le Service souhaite conduire une démarche de sécurisation en lien avec les limites foncières de l'ensemble des sites du Département.

Aussi, le présent rapport a pour objet la création d'une autorisation de programme relative à la « sécurisation des sites du Sdis 76 ».

Cette AP aura vocation également à garantir la sécurisation des accès sur les unités opérationnelles et les sites administratifs.

Aussi, il est proposé de créer une nouvelle AP dont le rythme de décaissement serait le suivant :

Intitulé	Montant global	Crédit de paiement				
		2022	2023	2024	2025	2026
Sécurisation des sites du Sdis 76	1 600 000,00 €	453 000,00 €	380 000,00 €	252 000,00 €	260 000,00 €	255 000,00 €

Au titre de l'exercice 2022 et de manière non exhaustive, des travaux de sécurisation seront menés sur les sites de la Direction départementale, les Centres d'incendie et de secours du Havre-Nord, de Franqueville-Saint-Pierre, de Dieppe et de Rouen Sud ainsi que pour les sites basés à Caucriauville.

Cette AP sera intégrée au budget primitif 2022.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220331-DCA-2022-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022

Affichage : 06/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 05/04/2022
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER